



République Française

Liberté - Egalité - Fraternité



**Mairie de Larche**

Département de la Corrèze  
Arrondissement de Brive La Gaillarde

Larche, le 2 août 2019

**ARRETE 52-2019**

**ARRETE D'INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT-CIRCULATION**  
Parking de la Mairie – Rue de Dessous le Châteaux – Rue du Château français –  
Rue de l'Eglise

**LE SAMEDI 24 AOUT DE 13H A MINUIT**

Le Maire de la Commune de LARCHE ;  
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment L2212-2 ;  
Vu le Code de la Route ;

CONSIDERANT que pour permettre l'organisation du tir du feu d'artifices le samedi 25 aout 2018 à 22h30, il est nécessaire de réglementer la circulation et interdire le stationnement sur la totalité de la place des ordres nationaux et de la médaille militaire (Parking de la Mairie) ainsi que RUES de Dessous le Châteaux-du Châteaux français-de l'Eglise par mesure de sécurité :

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le stationnement sera interdit et la circulation réglementée sur la place des ordres nationaux et de la médaille militaire (Parking de la Mairie), Rue de Dessous le Châteaux – Rue du Château français – Rue de l'Eglise le :

**SAMEDI 24 AOUT 2019 de 13h à 00h.**

**ARTICLE 2** : Les panneaux réglementaires seront déposés par les services municipaux et mis en place par le comité des fêtes.

**ARTICLE 3** : Les services de gendarmerie de LARCHE sont chargés de faire appliquer les dispositions de l'Article 1.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le Commandant de la communauté de brigade de gendarmerie de BRIVE
- SAS AUTERIE DEVAUD
- Monsieur le Président du Comité des Fêtes de Larche,
- Les Services Municipaux.

✉ 2 rue du Pont Barbazan 19600 LARCHE  
☎ 05.55.85.37.53 - 📠 : 05.55.85.10.19  
Email : [mairie.larche@wanadoo.fr](mailto:mairie.larche@wanadoo.fr)

Le Maire,  
Bernard DUTEN

